

INSCRIPTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE DANS LE MEME RESSORT DU GREFFE

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

Si Création

➤ PIECES A FOURNIR

- Copie du bail autorisant l'exercice de l'activité.

➤ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 67,84 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Si achat de fonds ou location gérance ou donation ou apport

➤ PIECES A FOURNIR

- Acte d'achat ou Acte de donation ou acte de location ion gérance ou apport.
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.

➤ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 70,66 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si location gérance.
- 70,66 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si achat, apport.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr